

# c ô t é VILLAGE

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION  
POUSSAN

## Dossier

*Fusion  
CCNBT/CABT/CAM*

## Dossier

*Les travaux  
sur Poussan*

## Dossier

*La rentrée  
culturelle*

**Environnement  
et cadre de vie**

**Jeunesse  
et sports**

**Social**

**En bref...**

**Festivités**





***Cette année 2005 se termine avec ses joies, ses peines, ses promesses tenues et celles sur le point de l'être. Une réunion publique et un journal d'information municipal spécial ont été consacrés à un bilan de mi-mandat qui nous a permis d'évoquer toutes***

***nos réalisations prévues ou imprévues.***

Vous avez pu constater le travail qui a été accompli en tenant compte des finances, des subventions, des priorités et de la volonté municipale pour arriver à tenir les engagements pris pendant la campagne électorale. Un peu de retard a été pris sur le chantier du jardin public et celui du marché. L'année 2006 va y remédier, je vais m'y employer.

Vous pouvez constater dans la rubrique des travaux tout ce qui se termine et tout ce qui va se concrétiser en début d'année. Dans le courant de l'année 2006 (2ème semestre) devraient aussi se réaliser :

- la réfection totale de la rue du Peyrou, du boulevard Prosper Gervais, boulevard René Tulet (enrobés, trottoirs avec un nouveau profil, stationnement) avec une importante subvention du conseil général, dont nous remercions Christophe MORGO.

- l'augmentation du volume concernant le bassin de rétention de la Fontette (ancienne norme 60 l/m2, nouvelle norme 100 l/m2).

- la réalisation de la salle de gymnastique-dojo à côté du gymnase actuel.

- la réfection des Halles et des trottoirs du riverain avec un nouveau reprofilage.

- la réfection totale du jardin public

avec la création d'un mini jardin d'enfants.

- la réfection totale de la rue de la République ainsi que des trottoirs.

- La commande d'une étude concernant l'aménagement de la place de l'église, ainsi que pour la rue de la République, la rue du Peyrou, le boulevard Tulet, et le boulevard Prosper Gervais.

- La création à l'entrée nord du village sur la route de Villeveyrac d'une piste cyclable et d'un chemin piétonnier jusqu'au groupe scolaire Véronique HEBERT.

Vous pouvez juger de l'importance de ces projets, nous ne négligerons pas le quotidien pour autant.

Un mot quand même sur la fusion avec la grande Agglo de Montpellier, qui est évoquée plus en détail dans ce bulletin municipal. Nous ne sommes pas contre cette fusion mais la précipitation n'ayant jamais été bonne conseillère, il nous a paru intéressant d'en connaître les avantages et les inconvénients, et surtout d'associer la population à ce choix au travers de réunions publiques ou d'une consultation. Voilà pourquoi nous avons refusé dans un premier temps. A suivre !!!!! Ce n'est pas fini.

Ce programme pour 2006 est ambitieux mais il ne fait que continuer l'effort fait pour améliorer notre quotidien et celui de nos enfants.

En cette fin d'année, je voudrais vous adresser à vous et à vos familles, mes vœux les plus chers pour l'année 2006, santé, bonheur et réussite.

A très bientôt

*Continuons ensemble -*

Le maire  
Jacques ADGE

## SOMMAIRE

Éditorial P. 2

Dossier P. 3  
*Fusion CCNBT/CABT/CAM*

Dossier P. 6  
*Les travaux sur Poussan*

Dossier P. 8  
*La rentrée culturelle*

Environnement P. 12

Jeunesse et sports P. 14

Social P. 15

En bref P. 15

Festivités P. 16

EN SUPPLÉMENT, UN TIRÉ À PART DE 12 PAGES SUR LES PETITES HISTOIRES POUSSANNAISES...

Si vous ne recevez pas régulièrement ce bulletin dans votre boîte aux lettres n'hésitez pas à en faire part au service communication de la mairie à l'adresse ci-dessous.

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION DE LA VILLE DE POUSSAN N°11 - DÉCEMBRE 2005

Directeur de la publication : Jacques Adgé  
Conception, réalisation, photos :

Service communication de la Ville de Poussan  
04 67 78 20 03 - www.ville-poussan.fr  
communication@ville-poussan.fr  
place de l'hôtel de ville - 34560 POUSSAN



# Fusion CCNBT/CABT/CAM\*

Un feuilleté aux multiples rebondissements

## RAPPEL DES STRUCTURES

### LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NORD BASSIN DE THAU C.C.N.B.T.

Prend la succession, en janvier 2001, du Syndicat intercommunal du Bassin de Thau (SINBT)

#### Composée aujourd'hui de :

Mèze : 5 délégués titulaires  
Poussan : 4 délégués titulaires  
Montbazin : 3 délégués titulaires  
Villeveyrac : 3 délégués titulaires  
Loupian : 3 délégués titulaires  
Bouzignos : 3 délégués titulaires

**TOTAL : 21 délégués**

Nombre d'habitants : 22 000

**Aide financière de l'Etat :**  
34 euros par habitant en 2005

#### Compétences :

- 1) **Aménagement de l'espace :**
  - élaboration d'un schéma directeur définissant la destination des sols
  - assistance technique et juridique d'une agence d'urbanisme
- 2) **Développement économique :**
  - réhabilitation et gestion des zones d'activité etc.)
  - actions destinées à développer le tourisme
  - archéologie et patrimoine.
- 3) **Protection et mise en valeur de l'environnement :**
  - collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers
  - Travaux d'intérêt communautaire voirie, chemins communaux, rivières, espaces verts et plus généralement protection du bassin versant
  - Assainissement (traitement des eaux usées etc.)

### LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Une communauté d'agglomération doit regrouper au moins 50 000 habitants comptant en outre une commune d'au moins 15 000 habitants (différence avec les communautés de communes où ce seuil n'existe pas).

Si la fusion avec l'agglomération de Montpellier, l'agglomération de Sète (CABT) et la Communauté de communes du Nord Bassin de Thau (CCNBT) s'était réalisée, la grande aggro. compterait : **121 délégués** (1 pour Poussan)

Nombre d'habitants : 481 017

**Aide financière de l'Etat :**  
73 euros par habitant.

#### Compétences :

- 1) **Aménagement de l'espace :**
  - organisation des transports urbains
  - Etablissement d'un Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- 2) **Développement économique :**
  - idem + zones portuaires ou aéro-portuaires
- 3) **Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire :**
  - Programme local de l'habitat
  - Actions en faveur du logement des personnes défavorisées
- 4) **Politique de la ville :**
  - Dispositifs contractuels
  - Dispositifs de prévention de la délinquance
  - **Trois compétences optionnelles parmi les cinq suivantes :** voirie communautaire, l'eau, l'assainissement, l'environnement, les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

\* **CCNBT :** Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau

\* **CABT :** Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau

\* **CAM :** Communauté d'Agglomération de Montpellier

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA C.C.N.B.T.

**Président :**  
Yves Piétrasanta

**Vice - Présidents :**  
Louis Higounet : Développement économique, tourisme, communication

Christian Turrel : Patrimoine

Henri Fricou : Urbanisme

Paul Mauzac : Finances

Lucien Labit : Personnel

Jacques Adgé : Travaux

Jean-Bruno Barruchi : Collecte, Valorisation des déchets

**Élu délégué :**  
Jean-Marc Baillon : Environnement

**Membres:**  
Jacky David  
Jean-Pierre Bouisset  
Alain Vidal  
Brigitte Roux  
Edith Forestier  
Gérard Rigal  
Jean-Louis Charriaux  
Catherine Ripoll  
Robert Mas  
Jacques Llorca  
Alain Jeantet  
Eliane Ricard

**Directeur Général des Services:**  
Jean-Christophe Dalbigot

NB : **LA COMMUNAUTÉ URBAINE** (plus de 500 000 habitants) dans laquelle nous rentrerions à court terme, en cas de fusion avec l'agglomération de Montpellier, ferait perdre aux communes leur droit du sol, avec le risque de se voir imposer des activités ou des équipements non souhaités.

## LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)

Le SCOT est un document d'urbanisme dont l'élaboration a été édictée dans la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (S.R.U.) du 13 décembre 2000.

L'objectif d'un SCOT est de favoriser une coopération et une harmonisation entre l'ensemble des communes faisant partie d'un même bassin de vie (en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacement, d'implantation commerciale).

C'est le Préfet qui en détermine le périmètre.

Le SCOT n'est pas un super Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il ne peut déterminer l'utilisation du sol, parcelle par parcelle. Il donne des orientations générales et ne peut se substituer aux PLU. Par contre les PLU doivent être compatibles avec ces orientations.

## FINANCEMENTS DE LA CCNBT SUR POUSSAN EN 2004

Ruisseaux et rivières : 7 790 €

La Lauze  
La Vène  
Moulières  
La Mouline

Assainissement : 34 302 €

Promenade du 8 mai  
Avenue d'Issanka

Les ZAE : 48 451 €

Les Clashes

TOTAL GÉNÉRAL : 90 743 €

## LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE THAU

Un syndicat mixte du Bassin de Thau, créé le 28 octobre 2004, entre la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau (CABT) et la Communauté de communes du Nord Bassin de Thau (CCNBT), a repris notamment les compétences :

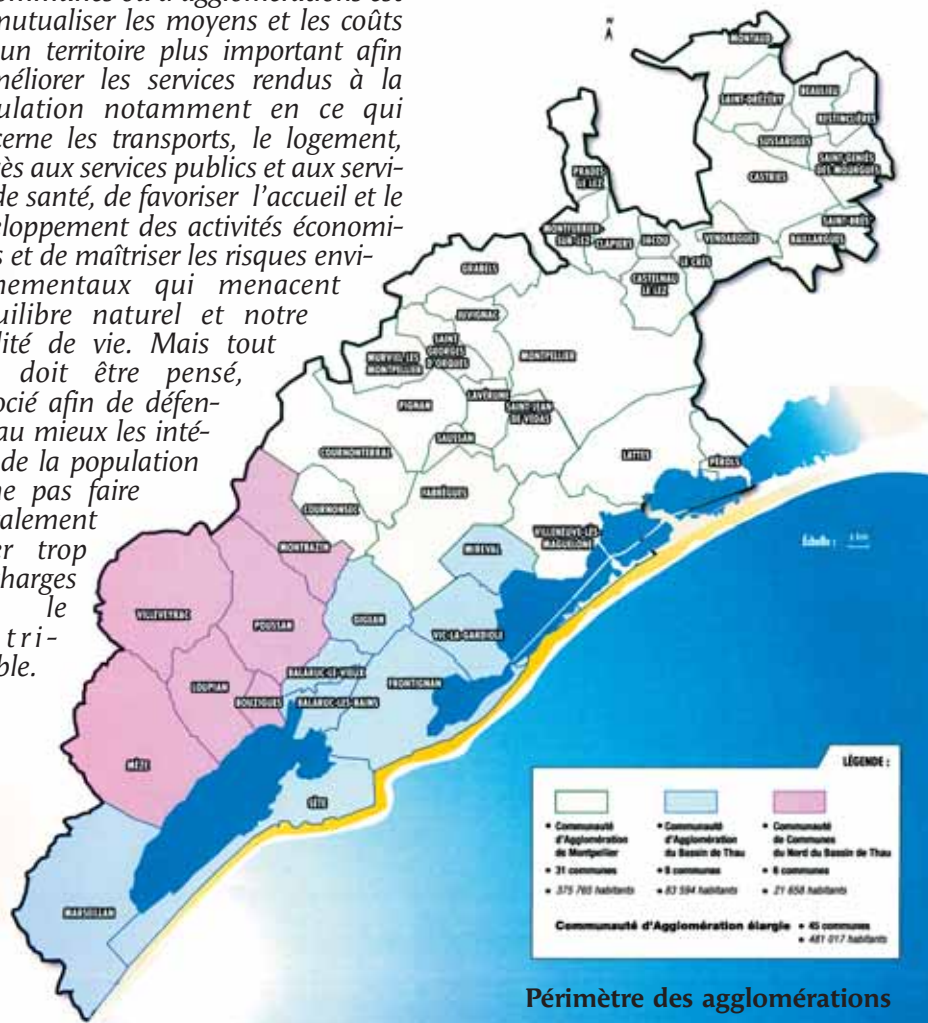
■ maîtrise d'ouvrage de l'élimination et la valorisation des déchets conchylicoles, dans le cadre de sa mission d'animation et d'évaluation du contrat qualité de la lagune de Thau ;

■ conduite de la démarche SCOT (Schéma de Cohérence territoriale). A ce sujet, le 25 mars 2005, le Préfet de l'Hérault a arrêté le périmètre du Schéma de Cohérence territoriale qui englobe le territoire de la CABT et de la CCNBT.

*L'enjeu, bien sûr, de ces regroupements de communes ou d'agglomérations est de mutualiser les moyens et les coûts sur un territoire plus important afin d'améliorer les services rendus à la population notamment en ce qui concerne les transports, le logement, l'accès aux services publics et aux services de santé, de favoriser l'accueil et le développement des activités économiques et de maîtriser les risques environnementaux qui menacent l'équilibre naturel et notre qualité de vie. Mais tout ceci doit être pensé, négocié afin de défendre au mieux les intérêts de la population et ne pas faire brutalement peser trop de charges sur le contribuable.*

Le 21 septembre dernier, le Préfet de l'Hérault rejetait la demande d'extension du périmètre de l'agglomération de Montpellier : demande qui prévoyait la fusion de Montpellier agglomération avec la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau (CABT) et la Communauté de communes du Nord Bassin de Thau (CCNBT), pour former un vaste territoire de 481 017 habitants et de 45 communes allant de Montaud à Marseillan en passant par Villeveyrac ou encore Restinclières.

Le Préfet justifiait sa position par le fait qu'à ce jour « les périmètres et les volontés de fusion exprimées tant par la Communauté d'agglomération de Montpellier que les communes, ne répondent pas à des logiques d'intégration permettant de porter un projet communautaire partagé sur un périmètre cohérent ». En effet, 10 communes membres de la CABT et de la CCNBT s'étaient positionnées contre ce projet de fusion et avaient



Périmètre des agglomérations



proposé le développement d'une coopération accrue autour du Bassin de Thau.

Faisant fi de cette décision préfectorale, M. François COMMEINHES, Président de la CABT, et M. Yves PIETRASANTA, Président de la CCNBT, ont décidé dernièrement de remettre au vote, à l'occasion des Conseils communautaires du 26 octobre dernier (même jour, même heure) une demande identique.

**Résultat du vote serré** pour la Communauté de communes du Bassin de Thau : 12 voix pour, 9 contre dont les 4 de Poussan Sur les 39 conseillers de la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau, 19 ont voté pour et 19 ont voté contre et 1 a voté blanc. Le projet est donc, pour l'instant, reporté.

On a assisté, avant ce vote, à une campagne d'information, voire de propagande avec des méthodes assez grossières, concernant cette fusion. Pourquoi une telle campa-

gne de communication juste à ce moment-là et une telle précipitation? Si la volonté avait été d'informer les habitants du bassin de Thau des avantages et des inconvénients d'une telle fusion, il aurait été souhaitable que cette campagne intervienne dès les premières discussions engagées avec M. FRECHE, Président de l'agglomération de Montpellier (discussions qui ont débuté il y a deux ans maintenant).

**Or, ce projet de fusion n'a fait l'objet d'aucune concertation ni travail en commun**, exceptée une réunion le 19 octobre dernier avec les délégués de la CCNBT qui fut plus un inventaire de promesses (de piscines, de médiathèques etc...) qu'une réunion de travail.

Travail qui aurait permis à chaque maire de s'exprimer, de faire connaître et de faire prendre en compte les spécificités de notre territoire afin de garantir un développement harmonieux et en adéquation avec l'histoire, la culture et l'économie autour du Bassin de Thau.

**Un récent rapport parlementaire**, repris dans un article du journal *Le Monde* du 8 octobre dernier **ainsi que celui de la Cour des Comptes** (*Midi Libre* du 25 novembre 2005) soulignant les dérives de l'intercommunalité, nous incitent à la plus grande prudence : nombre de projets intercommunaux nés **sous la contrainte et sans aucune ligne conductrice forte** n'ayant pas permis de mettre en œuvre les projets de développement économique et d'aménagement du territoire espérés.

Même si elle présente peut-être l'avenir de nos collectivités, il semble que **la décision d'une telle fusion est aujourd'hui trop précipitée**. Il faut avant toute chose apprendre à nous connaître, à travailler ensemble, réfléchir à un projet de territoire qui nous permettra à tous d'exister avec nos spécificités et de coopérer ensemble pour l'avenir de nos communes.

## Jacques Adgé nous explique sa position, concernant ce dossier.

*Monsieur le Maire, la population poussannaise a pu suivre dans la presse les épisodes souvent difficiles à comprendre des projets de fusion entre CCNBT, CABT et CAM. Pourriez vous revenir sur les enjeux et les conséquences possibles de ces fusions pour Poussan ?*

J. A. : A mon sens, l'enjeu principal de ces fusions était pour nous d'intégrer une structure plus importante que la CCNBT, ce qui impliquait des moyens plus importants, au niveau financier, structurel, humain. Donc, a priori ne présentant que des avantages pour Poussan. Mais l'audit financier, après analyse ne présentait pas un tableau idyllique de la situation, surtout après l'année 2009. La cour des comptes confirmera d'ailleurs ces conclusions. De plus, le problème pour notre conseil municipal était de pouvoir peser précisément et sereinement

les avantages et les inconvénients de cette fusion pour notre village : nature et qualité des services, fiscalité, représentativité de nos élus,...

Nous n'étions finalement pas contre l'idée de fusion, mais nous aurions souhaité pouvoir voter sur un dossier concerté, bien ficelé, ce qui demande du temps, on ne fait rien de bien dans l'urgence.

Nous avons été heurtés par la manière dont certains ont essayé de faire passer ce projet "à la hussarde", ces pratiques politiques sont d'une époque révolue. Le 29 mai nous a prouvé d'autre part que les populations désirent s'exprimer sur les sujets importants, elles ne peuvent le faire qu'avec la pleine conscience des enjeux en cause.

*N'avez-vous pas eu de contact avec les présidents des communautés de Sète et Montpellier ?*

J. A. : avec le Président Commeinhes, je n'ai eu aucun contact concernant la grande aggro. J'ai eu en revanche une entrevue

d'une heure avec le Président Frêche qui fut intéressante et constructive. C'est un personnage incontournable de la région, courtois, il a écouté attentivement mes préoccupations concernant Poussan, et a semblé surpris de notre manque d'informations sur les projets de fusion.

*Comment voyez vous l'avenir de Poussan au sein de la CCNBT ?*

J. A. : Pour l'instant nous ne sommes pas très satisfaits du fonctionnement actuel de la CCNBT et très soucieux au sujet de son état financier.

Pour rester solidaires avec les décisions nous aimerions des changements au niveau communication avec les élus et prise de position interne. Une remise à plat générale de la gestion, pour aller dans le sens d'une amélioration nous semble indispensable pour conserver notre soutien à la présidence actuelle, un petit peu plus de transparence ne serait pas non plus du luxe...



# Travaux sur tous les fronts à Poussan

avenue d'Issanka, avenue de Bédarieux, nouvelle école...



## Avenue d'Issanka.

Les enrobés et l'éclairage public devraient être terminés entre fin novembre et mi-décembre, mais il faut que les réseaux concernant le téléphone soient basculés sur les réseaux enterrés. Quand au mur de soutènement, il devrait être aussi terminé.

## Rond point de la route de Villeveyrac.



L'aménagement est prévu en début d'année. Le choix du traitement a été déterminé. Pour le bâtiment socio culturel au jardin public, les appels d'offres vont être lancés, les travaux pourront commencer en début d'année.

Concernant le parking du fond du jardin public, les enrobés devraient se faire en début d'année. Ce parking comprendra 34 places de stationnement et après l'achat du bâti-

ment de France Telecom (bâtiment que la municipalité est en train d'acquiescer), 3 places supplémentaires seront aménagées.

Le projet du jardin public et son aménagement suivront en 2006.

## Vestiaires du stade.



Les appels d'offres infructueux ont été relancés, en espérant des réponses positives.

## Eglise.



Les travaux ont débuté le 5 décem-

bre pour une durée de 6 mois. Ces travaux consisteront en la mise hors d'eau des deux collatéraux et de la sacristie, la réparation des vitraux, le traitement à la chaux des façades et la pose d'un chauffage radiant au gaz.

Coût de l'opération : 450 000 euros.

## Nouvelle école élémentaire.



Après avoir été contraints de dénoncer le contrat avec l'entreprise de gros œuvre, pour un désaccord de paiement (les retards, les malfaçons) les pénalités dues étaient égales aux sommes dues à l'entreprise. Donc, désaccord et abandon de chantier. Les expertises du tribunal, les délais légaux pour ce genre d'affaires, le nouvel appel d'offres concernant le choix d'une nouvelle entreprise. Les travaux ne devraient reprendre qu'en avril 2006 pour se terminer juillet 2006.

Concernant l'achat des terrains «MAZET» pour la construction de l'école maternelle, vu le prix demandé par les conjoints Mazet, et le prix des domaines, la mésentente qui s'en est suivie, une DUP a été demandée. La décision préfectorale est attendue. Sitôt cette décision prise, la procédure d'achat et les appels d'offres suivront immédiatement.

## Avenue de Bédarieux.



Les travaux concernant l'assainissement, qui consistent à changer la conduite principale, sont terminés depuis fin novembre. Ces travaux sont financés par la CCNBT. Les appels d'offres concernant la voirie avec la création d'un trottoir sont lancés. Les travaux commenceront début janvier. Une réunion publique de quartier s'est tenue le 18 novembre. Un sens unique sera certainement instauré sur cette avenue, ainsi que sur le chemin des Frères. Un trottoir de 2.40 mètres sera créé. Le mini-plan de circulation sera présenté à la population lors des vœux de la nouvelle année, le 12 janvier.

## Réunions publiques.



Deux réunions de quartier se sont tenues dans la salle de spectacle de la Grand'rue concernant l'aménagement dans le triangle de la Fontette de 15 villas de type logement aidé. Les travaux devraient commencer début 2006. La commission d'attribution n'est pas encore créée. Tout se fera dans le courant de l'année 2006. Deux réunions publiques concernant le projet d'implantation d'un parc éolien sur le site de la colline de la Mourre ont eu lieu. Ce projet est porté par la CCNBT. Ces réunions avec les habitants de quartiers différents continueront en 2006.

## Éclairage du chemin des Baux

Le mois dernier, le service technique de la Mairie installait un système d'éclairage au sol le long du chemin des Baux, qui devait mettre en valeur les travaux d'aménagement et d'embellissement réalisés depuis ces dernières années.



Hélas, le lendemain même de la mise en service de ces installations, 7 des 9 spots installés étaient retrouvés détruits.

Cet acte de vandalisme n'est sans doute pas le premier que subit la commune, ni le plus grave, il coûtera néanmoins la somme de 2500 euros aux contribuables, et n'est sans doute pas la meilleure des récompenses pour le travail des employés du service technique de la mairie qui se dévouent au service de tous.

## Jardin public.



En attendant les grands travaux, un mur de séparation a été mis en place, ainsi que la finition des grilles décoratives.

## Et aussi...

Mise en place et réfection définitive des garde-corps de la Lauze à côté de la police municipale.

Réfection du mur ouest du complexe des Baux, avec un soubassement béton et un grillage.

## COUTS ET FINANCEMENTS DES TRAVAUX

### Avenue d'Issanka

Éclairage public, réseaux téléphoniques : 89 110 € (dont 40% pris en charge par EDF)

Voirie : 329 163 €

**Total : 418 273 €**

(à la charge de la commune)

### Rond-point av. de Villeveyrac

Aménagement giratoire, aménagement de la chaussée, travaux de voirie, réseau pluvial et éclairage public.

**Total : 94 309 €**

### Vestiaires du stade

Réalisation du gros œuvre (Appel d'offres en cours pour la finition)

**Total : 28 632 €**

### Église

Chauffage : 23 997 €

Maçonnerie : 305 455 €

Charpente bois : 40 031 €

Vitrail : 6 750 €

Menuiserie bois : 17 677 €

**Total : 393 910 €**

**dont** : subvention du Conseil général de 49 356 € (subvention Conseil Régional non communiquée.)

### Nouveau groupe scolaire

à ce jour

**Total : 1 278 914 €**

**dont** :

subvention du Département de 185 333 €

subvention de l'état et établissements nationaux de 165 727 €

### Jardin public

Mur et grille

(posés par la mairie)

Prix des fournitures :

**Total : 3 280 €**

# Culture et patrimoine

Une rentrée riche et inspirée



## Journées du patrimoine

*Les 17 et 18 septembre 2005, l'organisation des Journées européennes du patrimoine ont été une nouvelle fois l'occasion pour la municipalité de manifester sa politique de mise en valeur du patrimoine. Ces Journées ont été la première action du tout nouveau service Culture, en place depuis le mois d'août 2005. Une fois encore, des partenariats se sont noués, avec le Strapontin, et la participation de deux étudiantes en BTS Tourisme du lycée de Pézenas.*

Tout au long du week-end se sont succédé des visites guidées du centre historique (Service Tourisme CCNBT), des visites-conférences sur le patrimoine religieux (par M. Fabrice Bertrand) ponctuées d'animations musicales dans deux monuments clé de la ville :

- \* la Chapelle des Pénitents, investie par la talentueuse chanteuse lyrique Virginie Milano et son accompagnatrice (piano) pour 2 récitals de chants sacrés d'une grande qualité

- \* les Halles, animées par les chanteuses du groupe ALBA (association L'AUBOÏ) et 5 représentations d'un conte musical occitan plein de poésie...

Ces journées du patrimoine ont également permis aux visiteurs de découvrir (ou redécouvrir) la richesse du centre historique -que certains aiment à surnommer « le petit Pézenas »- à travers la dernière visite guidée nocturne -costumée, et animée d'un spectacle de jonglerie enflammée par les artistes de rue de Festiflam- de la saison estivale 2005.

Malgré une communication tardive de l'événement (organisé seulement 1 mois avant !), cette 1<sup>ère</sup> édition a rencontré un succès très satisfaisant : près d'un millier de personnes se sont déplacées pour découvrir les richesses du patrimoine bâti de Poussan. Les participants tant poussanais qu'extérieurs, visiteurs qu'animateurs, jeunes ou moins jeunes, ont tous été ravis de l'opération.

Le principal objectif du service Culture est en tout cas atteint : toucher un éventail de public le plus large possible.

De nouvelles animations sont déjà envisagées pour les Journées du Patrimoine 2006, un poussannais averti en conviera deux!

## Inventaire des objets liturgiques de la CCNBT

*De mars à août 2005, M. Guillaume Bernard, un agent spécialisé dans l'art sacré, a été recruté par la CCNBT, pour travailler en collaboration avec le Service Patrimoine et la DRAC, afin d'assurer l'inventaire du mobilier liturgique des 6 communes de la communauté de communes : Loupian, Poussan, Montbazin, Bouzigues, Mèze, Villeveyrac.*

Comme l'a souligné Madame Hélène Palouzié, conservatrice des antiquités et objets d'arts de l'Hérault, lors de la remise officielle de l'inventaire de M. Bernard au musée de site Villa-Loupian le vendredi 30 septembre 2005 : « ce projet est une action pilote dans le département, qui doit faire école ».



En effet, la CCNBT est la seule collectivité à ce jour à avoir fait la démarche de demander l'aide de la DRAC pour réaliser l'inventaire, puis à terme, le classement, et la mise en valeur des objets liturgiques conservés sur le territoire de la collectivité.

La mairie de Poussan (délégation la plus représentée avec le Maire et de nombreux élus et collaborateurs) a donc eu le plaisir de découvrir un travail richement documenté, méticuleusement copié sur CD ROM : soit plus de 500 objets inventoriés





sur l'Eglise Saint Pierre et la Chapelle des Pénitents au travers de fiches techniques claires (description, historique, photos), des fiches pratiques sur l'architecture des deux édifices concernés, tous les inventaires effectués depuis 1906, et de précieux conseils pratiques de conservation des différents matériaux.



Dans la dynamique d'une revalorisation du patrimoine annoncée depuis 2003, la Mairie de Poussan est bien consciente de la nécessité de la mise en valeur de ce patrimoine. En effet, dès le mois de décembre 2005, un grand chantier de restauration de l'Eglise Saint Pierre financé à 80% par la Municipalité démarrera :

- budget : 450 000 euros
- durée : 6 mois
- couverture des collatéraux, rénovation de la façade, installation d'un chauffage.

Dans la foulée de ce chantier d'entrevue sera sollicitée la protection au titre des Monuments Historiques de certains de ces objets d'une grande valeur historique.

En collaboration avec le Service Patrimoine de la CCNBT, la Mairie pourrait envisager l'organisation d'une exposition thématique autour de ces objets pour les Journées Européennes du Patrimoine 2006, ou même la mise en place d'un "trésor" protégé mais accessible au grand public dans une chapelle, car ces objets méritent d'être montrés.



### Centenaire des Halles 1906-2006

«En juin 1884, le Maire écrit au Préfet pour lui demander si la commune peut exproprier des maisons dans le but d'« assainir » un quartier du vieux village et de dégager le boulevard. Il donne les raisons de son choix : les nouvelles halles se justifient par l'augmentation de la population et aussi celle des marchands, qu'ils soient locaux ou de passage, de plus, le projet « est un progrès pour l'hygiène et il contribue à l'embellissement de la ville ». Il conclut en précisant « l'utilité de cette construction n'est pas discutable, elle peut servir en outre de salle des fêtes ou de réunion publique ». (in *Histoire de Poussan*, sous la direction de Marc Lugand, *Le marché et les Halles*, p. 241, 2001)

Les plans de l'architecte Louis Jarre sont approuvés par le conseil municipal le 1er juillet 1905 : la charpente en poutrelles de fer repose sur des piliers de fonte et porte une couverture en zinc. La construction sera achevée en 1907, elle aura coûté 35000 F, financés par un impôt



additionnel prélevé pendant une période de 30 ans.

Aujourd'hui encore, 100 ans plus tard, cette architecture métallique d'une grande modernité, inspirée des Halles de Sète (style Baltard), petite soeur des Halles Castellane de Montpellier, a conservé sa vocation première de lieu de rassemblement et de fête pour la population : les marchés (autrefois le marché du vendredi, parfois le marché de Noël), des bals (14 juillet, Halloween) aux forums d'associations, en passant par des expositions, des concerts en tout genre, des comédies musicales. Les occasions ne manquent pas pour animer cet édifice incontournable à Poussan. Déjà, Jacques Brun et sa Compagnie du Kiosque, et le Strapontin ont pu y exprimer leurs talents, souhaitons qu'ils unissent leurs efforts l'été prochain...

Pour son centenaire, à coup sûr, le marché couvert ne désemplira pas, et sera fêté à sa juste valeur... !

## Expositions

Didier Equer, détail

Depuis l'été 2005, pas moins de 5 expositions ont été proposées aux Poussanais :

- **Charly Krüse,**  
*Détournement d'objets*, chapelle des Pénitents, artisanat d'art
- **Jean-Louis Beaudonnet,**  
*Paysages incertains*, Foyer des Campagnes, peintures
- **Oddbjorg Reinton,**  
*Regardés*, Foyer des Campagnes, peintures
- **Vincent Bernard,**  
*Nuage*, Chapelle des Pénitents, installation
- **Claude Routier / Pierre François,**  
*Chemins faisant*, Foyer des Campagnes, peintures.

Malgré quelques difficultés au niveau des permanences durant l'été (plus particulièrement à la Chapelle des Pénitents), il faut souligner le succès croissant de ces expositions, tant en terme de fréquentation, de couverture médiatique qu'en terme de qualité.

**Chemins faisant, la dernière exposition du Foyer des Campagnes en est une illustration parfaite :**

- 2500 visiteurs du 8 au 31 octobre
- une quarantaine de tableaux dont certains prêtés pour la première fois par le Musée Paul Valéry de Sète.
- 15 classes (écoles maternelle, primaire, collège de Poussan, et un institut spécialisé de Montpellier) venus découvrir l'univers des 2 artistes sétois et commencer un travail plastique inspiré de l'exposition (accueil et animation : service cul-

ture, Mlle Chinni Sabrina). Une exposition imaginée par Pierre François, Jacques Llorca et Anne-Marie Routier, à l'image d'une fervente amitié, brisée par la disparition prématurée de Claude Routier en 2001.

Un dialogue-hommage jalonné d'une quarantaine de tableaux « à 4 mains » choisis par Pierre François. *Chemins faisant* raconte en peintures, photos, carnets de voyages, diaporama, la fidélité à toute épreuve des relations nouées entre les deux hommes.

La scénographie et l'éclairage spectaculaires installés par 2 talentueux poussanais : Ivan Rousset et Michel Ortega, transfigure les lieux. Leur grande maîtrise technique a été saluée de façon unanime par les visiteurs, tant amateurs d'art que professionnels du métier.

Jean-Louis Beaudonnet, *Paysages incertains*

Anne-Marie Routier, Pierre François, Jacques Adgé, Jacques Llorca lors du vernissage de l'exposition au foyer des campagnes.

Oddbjorg Reinton, *Regardés*Charly Krüse, *détournement d'objets*Vincent Bernard, *Nuage*



### Soirée Gascon

*Le samedi 10 septembre, accompagnés de 600 convives, Vincent et Gérard Gascon ont « fêté la pierre » sur le site rénové de leur entreprise l'Homme et la pierre, chemin de Loupian. L'événement, très riche, s'articulait*

### autour de 2 pôles d'activités :

• La présentation de l'entreprise à travers des démonstrations de taille de pierre, et surtout, la mise en place d'une croisée d'ogives par les tailleurs de pierre de l'Atelier (mise en lumière, Michel Ortegat). Cette croisée d'ogives, qui sera retravaillée

régulièrement par les Compagnons du Tour de France, a été, par la même occasion, inaugurée conjointement par le Maire de Poussan, l'adjoint à la culture Jacques Llorca, et par Javier Péri Salvador, maire espagnol de L'Alcora (village d'origine de la famille Gascon), venu tout spécialement pour l'événement. Celui-ci en a profité pour annoncer officiellement une proposition de jumelage entre les deux communes et a offert une plaque du souvenir portant le nom du fondateur de l'entreprise poussanaise.

• Une exposition sous le chapiteau la Goupille avec : les peintures de Madeleine Sergio et Didier Equer, les sculptures de François Sergio, Yann Liébard et Raymond Rogliano, des cadrans solaires inspirés de l'Antiquité, des faïences de L'Alcora.

500 personnes ont participé, par la suite, à un dîner dansant sous un vaste chapiteau jusqu'à l'aube.



**JOVIVIO «soirée en primeur»**  
*Sous l'égide du Conseil Général et de la manifestation « Vins primeurs de l'Hérault », le comité JOVIVIO (Journées du Vin et du VIOLON) a présenté lors de la soirée du vendredi 21 octobre 2005, sous les Halles, la JOVIVIO an III (mai 2006) et les grandes lignes de « l'esprit Jovivio ».*

Encore une fois, ce rendez-vous gourmand et festif a mis tout le monde d'accord : il est primordial pour un village en pleine expansion de se rassembler autour de son patrimoine, qu'il soit culturel, bâti, ou naturel.

L'équipe JOVIVIO, à travers l'animation du centre historique (cette fois, sous les Halles), réussit le pari de rassembler de façon conviviale des musiciens, des épicuriens sensibles au VIn et/ou au VIOLON, des Poussanais, des Héraultais, et d'autres encore...

La soirée du 21 octobre, soutenue par la Municipalité, éclairée par la poésie lumineuse de Michel Ortegat et Ivan Rousset, mise en musique par le sympathique groupe Montpelliérain « Les Hôtes », décorée, animée, orchestrée de façon très professionnelle par l'équipe Jovivio

(félicitons tous les bénévoles du comité des fêtes), arrosée comme il se doit de nos vins primeurs locaux, réchauffée par d'appétissantes châtaignes grillées cévenoles, était peut-être la synthèse d'une soirée populaire R-E-U-S-S-I-E !

Pour sa troisième édition, les 19 et 20 mai 2006, la JOVIVIO se déroulera cette fois sur 2 journées autour :

- des expositions
- des cordes frottées avec les écoles de musique et les conservatoires du bassin de Thau et du département,
- des vins et produits du terroir des producteurs poussanais
- et bien sûr de concerts « violon sous toutes ses formes ».

Ou comment un projet culturel allie découvertes, rencontres, fête, arts ; élèves, professeurs ; néophytes, amateurs, professionnels ; institutionnels, associatifs, bénévoles ; pinceau, clé de sol, tire-bouchon...



## Calendrier annuel des périodes d'incinération de végétaux et d'emploi du feu

Règlementation applicable à l'intérieur et à moins de 200 mètres des \* zones exposées \* qui comprennent les bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que les landes, garrigues et maquis.

Propriétaires ou ayants-droit	Vent > 40 km/h	1er janvier au 31 décembre				
	Incinération de végétaux coupés	1er janvier au 15 mars	16 mars au 15 juin	16 juin au 30 septembre	1er octobre au 15 octobre	16 octobre au 31 décembre
	Incinération de végétaux sur pied	1er janvier au 15 mars	16 mars au 15 juin	16 juin au 30 septembre	1er octobre au 15 octobre	16 octobre au 31 décembre
Autres usagers Tout public		1er janvier au 31 décembre				

Les dispositions ci-dessus ne s'étendent toutefois pas aux habitations, à leurs dépendances, ainsi qu'aux chantiers, ateliers et usines sous réserve de l'observation des prescriptions édictées par l'autorité publique et des dispositions relatives aux obligations de débroussaillage.

**Prenez Garde !!**  
Seuls les propriétaires (ou leurs ayants-droit) ont le droit d'utiliser le feu !

1	Période d'interdiction d'utiliser le feu
2	Période dangereuse soumise à déclaration annuelle en mairie
3	Période très dangereuse à dérogation préfectorale exceptionnelle
4	Période non réglementée où l'on peut brûler

**Sur internet :**  
<http://www.promethee.com>  
<http://www.environnement.gouv.fr>  
<http://www.herault.pref.gouv.fr/34>



**Précautions :**

Lorsque vous apercevez une fumée, ou lorsque vous croyez voir un incendie, rappelez-vous que certains feux peuvent être autorisés, surtout l'hiver ou au printemps, période propice aux feux agricoles traditionnels, qui sont des outils de gestion.

Ne dérangez pas les pompiers inutilement, vérifiez que ce que vous voyez est bien un incendie et nécessite l'intervention des secours.

Lorsque vous faites le 18 (ou le 112 avec un portable) donnez le maximum de renseignements tels que l'importance et la couleur de la fumée, le type de végétation qui brûle, ainsi que la situation la plus précise possible de l'incendie.

## Débroussaillage :

Le feu de forêt est une préoccupation omni-présente dans notre région. Notre commune n'échappe pas à la règle et est placée en totalité en «zone exposée». L'article L 322-3 du code forestier oblige le débroussaillage aux abords des constructions, chantiers et installations de toute nature sur une profondeur de 50 m même si cette distance s'étend sur des fonds voisins ainsi que sur 10 m de part et d'autre des voies privées. En zone U (urbaine), c'est la totalité du terrain qui doit être débroussaillée, qu'il y ait une construction ou non. Ces travaux doivent être réalisés avant le mois d'avril, date à partir de laquelle, les services de police municipale procéderont à des contrôles.

## Brûlage des végétaux :

Le brûlage des végétaux est soumis à réglementation. Toute l'année, il est interdit de faire du feu en dehors de sa propriété ou si le vent est supérieur à 40 km/h. Dans sa propriété, on peut effectuer le brûlage des végétaux dans les conditions ci-dessus. Si vous en avez la possibilité, il vaut mieux emporter ces déchets verts à la déchetterie où ils seront transformés en compost végétal.

**Des plaquettes d'information sont à votre disposition en mairie.**

## Éoliennes :

La Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau (C.C.N.B.T.), dont fait partie la commune de Poussan, souhaite engager un développement équilibré du territoire, basé sur la préservation et la valorisation de la qualité de l'environnement et l'exploitation des énergies renouvelables.

Un projet éolien, en continuité de celui existant sur la commune d'Aumelas, est donc en cours sur les communes limitrophes de Villeveyrac, Poussan et Montbazin. La production annuelle du parc existant attendue est de 63 800 000 KWh. Le projet en cours, quant à lui, permettrait la production de 185 600 000 KWh, ce parc éolien assurerait donc la production électrique «verte» qui correspond à environ 100 000 habitants de notre région. L'enquête publique étant terminée, nous attendons les conclusions du commissaire enquêteur pour lancer la révision du POS, et le permis de construire.

## Lagunage :



La CCNBT ayant compétence en matière d'assainissement a lancé l'opération de curage des boues de la lagune 1 suite aux quantités importantes accumulées (soit 6300 m<sup>3</sup>). Cette opération aura comme effet d'améliorer le fonctionnement épuratoire de l'installation.

L'épandage des boues se fait sur des parcelles (principalement de blé dur) situées sur les communes de Loupian et Villeveyrac, grâce à des conventions signées entre agriculteurs volontaires et la CCNBT.



### Aire multi-sports :

Située au terrain des Baux, elle complète l'aménagement après le skatepark et l'engazonnement du terrain de sport, et permet de pratiquer le foot, le hand ou le basket. Cette aire sera complétée par un terrain de tennis-ballon. Coût : 70 000 euros

### Haies :

Certaines haies de particuliers débordent sur la voie publique et engendrent différents désagréments : la gêne de circulation pour les piétons, un mauvais éclairage des trottoirs ; les lampadaires étant masqués par le feuillage des haies. Il est demandé aux propriétaires de bien vouloir tailler ces haies. Les policiers municipaux ont prévenu par courrier certains propriétaires.

### WC publics :



Installés près de la mairie, ils comportent un WC, deux urinoirs et un WC pour personne à mobilité réduite, un point d'eau extérieur, et sera complété par un garage pour deux roues. Coût : 27 000 euros

### Herbe de la Pampa :



(ou Cortaderia Selloana). Cette graminée au départ plantée dans les jardins pour ces inflorescences en forme de plumeaux envahit de plus en plus notre territoire. Elle fait partie de la liste des 15 espèces les plus problématiques et du programme «plantes envahissantes de la région méditerranéenne» de l'AME (Agence Méditerranéenne de l'Environnement). Ces «invasions biologiques» sont considérées comme la deuxième cause d'extinction des espèces et d'appauvrissement de la biodiversité. L'herbe de la Pampa a une croissance rapide et entre en compétition avec d'autres plantes les empêchant de se développer. Son abondant feuillage est hautement inflammable. Comme de nombreuses graminées, elle est allergogène. Des coupes répétées n'affectent pas sa croissance. Il est donc conseillé de l'arracher dans les terrains ouverts et d'utiliser comme ornement de substitution le saccharum ravennae ou autre.

### Pédibus :

Le ramassage scolaire à pied a passé sur Poussan une nouvelle vitesse. En effet, les parents bénévoles qui encadrent le PEDIBUS se sont fortement mobilisés pour que le ramassage soit désormais quotidien, prenant ainsi le relais de la commune qui fut à l'initiative du projet.



Depuis le 28 novembre les 3 lignes fonctionnent donc tous les matins et une quarantaine d'enfants utilise le PEDIBUS. Les parents "pilotes de ligne" espèrent que ce nombre va aller en augmentant, que de nouvelles lignes seront créées et qu'une association gérant le PEDIBUS verra bientôt le jour.

Il est à noter qu'après Saint-Gély-du-Fesc, Poussan fut un des premiers villages de la région à s'intéresser à cette forme alternative de ramassage. Des villes comme Montpellier, Sète, Nîmes s'y intéressent maintenant...

### Gymnase :

Les premiers froids arrivant, les utilisateurs du gymnase (scolaires, associations...) ont pu profiter du nouveau système de chauffage installé au printemps dernier. Le chauffage de l'aire de jeux est effectué grâce à 4 rayonnants au plafond, il peut être complété par 2 soufflants.

Les vestiaires ont été également équipés de radiateurs, une imposante VMC complète l'installation qui utilise le gaz de ville. Le coût de cette installation est de 71 423 euros. Elle ne devrait que satisfaire les utilisateurs qui la réclamaient depuis de nombreuses années.



## Animations Temps Libre :

Responsable : Perrine ROGER  
Coordinatrice enfance jeunesse  
tél : 04.67.18.13.38  
sej@ville-poussan.fr

### ★ Animations du mercredi :

- Fonctionnent tous les mercredis en période scolaire.
- Ouvert aux 6/16 ans (jeunes de Poussan uniquement)
- Horaires variables (animations et horaires consultables à partir d'un planning 1 mois à l'avance).
- Adhésion : 15 € pour l'année (septembre à juin)
- Multi activités : animations sportives, manuelles, artistiques (gratuites)
- 1 sortie par mois (participation financière correspondant au prix d'entrée de l'activité)

### ★ Stages multi activités :

- Fonctionnent pendant les vacances scolaires (sauf Noël et août) du lundi au vendredi.
- Horaires : 10h à 12h et 14h à 16h
- 2 tranches d'âge : 6/10 ans et 11/16 ans
- Multi activités
- Participation financière selon contenu du stage

### ★ Séjours :

- Séjour ski en février pour les 11/16 ans
- Séjour nature en juillet pour les 6/10 ans et pour les 11/16 ans.

# Service Enfance Jeunesse

26, rue de la Salle 34560 POUSSAN

**Horaires d'ouverture :** Matin : 9h à 12h - Après-midi : 14h à 17h

**responsable :** Jacques BOUSQUET, Adjoint Délégué à la Jeunesse et aux Sports

**Coordinatrice enfance jeunesse :** Perrine ROGER

**Responsable CLAE élémentaire et maternel :** Frédéric FLOUTIE

**Responsable CLSH :** Aurélia GUERRE



## Centre de Loisirs Associé à l'École (CLAE) :

Responsable : Frédéric FLOUTIE  
Tél. : 04.67.43.78.44  
clae@ville-poussan.fr

### ★ CLAE élémentaire et CLAE maternel

- 3 accueils : le matin de 7h30 à 8h20, le midi de 11h30 à 13h20 et le soir de 17h30 à 18h30.
- Coût : 0,50 € par accueil le matin et le soir ; pour l'accueil du midi, la prestation est comprise dans le prix du repas cantine.
- Modalités d'inscription pour le CLAE cantine :
- ★ **Inscriptions au mois** (tous les jours : lundis, mardis, jeudis et vendredis) les parents devront fournir des attestations d'employeurs.

- ★ **Inscriptions occasionnelles**, les parents devront inscrire obligatoirement leurs enfants au bureau du CLAE au maximum la veille pour le lendemain dans la limite des places disponibles. Aucune inscription ne sera prise le jour même.



## Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) :

Responsable : Aurélia GUERRE  
Tél. : 04.67.18.13.38  
clsh@ville-poussan.fr

### ★ CLSH maternel (à partir de 3 ans) et CLSH élémentaire (jusqu'à 12 ans)

- ★ Fonctionne tous les mercredis en période scolaire et chaque vacances scolaires (sauf deuxième quinzaine d'août)
- Accueil de 7h30 à 9h45 au réfectoire du groupe scolaire des Baux.
- Départ des enfants de 17h à 18h.
- Tarif journalier calculé en fonction du revenu et du nombre d'enfants.
- Accueil à la 1/2 journée ou à la journée, avec ou sans repas.
- Les bons CAF sont acceptés.

### Les sorties

- 28/09 : Bowling (animations du mercredi)
- 5/10 : Petit paradis de Vendargues (CLSH)
- 19/10 : Piscine (animations du mercredi)
- 26/10 : Muséum agropolis et zoo de Lunaret (CLSH)
- 27/10 : Patinoire (stages multi activités de Toussaint)
- 30/11 : Zoo de Lunaret (animations du mercredi)
- 14/12 : Cinéma «Kirikou et les bêtes sauvages» (animations du mercredi et CLSH)
- 25/01/06 : Aquarium (animations du mercredi)
- 19 au 24/02/06 : Ski pour les 11/16 ans (séjour), inscriptions à partir du mois de janvier, 15 places disponibles



## Des jeunes poussannais au stade de France.

Comme Églantine et Élie, 4 jeunes poussannais ont été invités à faire la fête au stade de France pour les 60 ans du Secours Populaire. Ces jeunes "oubliés des vacances" ont pu bénéficier d'un festival des vedettes, reçus comme des petits princes ils ont visités les lieux chargés d'histoire de la capitale. Les enfants en ont ramené un journal qu'ils nous ont confié...



journal  
d'Églantine,  
photo souvenir  
pour Élie, de  
belles histoires à  
raconter...



## Mission Locale d'Insertion :

La commune de Poussan était jusqu'à maintenant desservie par la PAIO de Sète pour l'insertion de jeunes de 16 à 25 ans en difficultés. Cette PAIO est vouée à disparaître au profit de la mise en place d'une MLI (Mission Locale d'Insertion des Jeunes) qui reprendra les missions de la PAIO et offrira en plus des services personnalisés.

La gestion de cette MLI reviendra à une association qui sera impulsée par la CABT et les communes qui souhaitent bénéficier de ses services, avec agrément de principe par l'état. Le calendrier de la mise en place de ces services sur Poussan est en cours d'élaboration, pour un démarrage courant janvier.

## Alexiane :

La mairie a connu récemment un grand moment d'émotion lors de la remise d'un chèque de 3000 euros par le Lion's Club de la Grande-Motte aux parents de la petite Alexiane, âgée de 2 ans et gravement handicapé. Ses parents luttent pour la garder auprès d'eux et font appel à la générosité de la population.

course à pied.

Tout s'est déroulé dans une ambiance conviviale et bon enfant et s'est clôturé autour d'un vin d'honneur.

## Le forum des associations

Organisé en partenariat avec la mairie, le forum s'est déroulé comme prévu le samedi 10 septembre aux halles du village.

24 associations sportives, culturelles ou caritatives étaient présentes pour cette manifestation, la première de ce genre. Dans une ambiance conviviale et autour de décorations de stand réussies, le public a pu venir à la rencontre de leurs associations et ainsi découvrir les nombreuses activités proposées.

## Défi des maires :

Cette compétition consiste en une régates sur l'étang de Thau avec la participation de navigateurs chevronnés et d'élus. Poussan détenteur du trophée en 2004 a terminé à la 3ème place, 15 secondes séparaient les 3 premiers après plus de 3 heures de régates. Poussan était représenté par son maire, Jacques Adgé, par Pierre Mariez, adjoint au cadre de vie et à l'environnement, ainsi que par deux skippers Poussannais.

## Endurance :

Notre sympathique Conseiller Général Christophe Morgo fait preuve d'un remarquable sens de la persévérance, il s'est encore fait remarquer aux 100 Km de Millau en se classant second pour la 3<sup>e</sup> année consécutive.

## Voeux :

La population est cordialement conviée aux voeux du Maire qui auront lieu le jeudi 12 janvier à 18h30 au foyer des campagnes.

## Recensement à Poussan :

ANNÉE	POPULATION
1962	1625
1970	1893
1973	2099
1975	2103
1977	2269
1979	2549
1981	2812
1982	2728
1983	2915
1987	3134
1989	3418
1990	3528
1999	4112
2003	4847
2005	5419

## Encombrants :

Suite à quelques débordements constatés par la Police Municipale, il est bon de rappeler que le dépôt ou l'abandon d'objet embarrassant la voie publique sans nécessité sont passibles d'une contravention de 135 euros. A bon entendre...

## Office Municipal des Sports

26, rue de la Salle 34560 POUSSAN  
responsable : André Plaza  
Tél. : 04.67.18.13.38  
oms@ville-poussan.fr

## La fête du sport :

Cette manifestation eut lieu le samedi 1<sup>er</sup> octobre au complexe sportif des baux. Elle rassembla une dizaine d'équipe composée de Poussannais de tout âge (vétérans, féminines, enfants, adolescents), autour d'épreuves sportives et ludiques concoctées par des dirigeants de club. Parmi ces épreuves, on trouvait du handball, du tennis du tambourin, de la pétanque, du rugby, du football, du volley et de la

# Festivités



## Fête Nationale

de nombreuses animations sur 2 jours, spectacles, repas, bal : tous les ingrédients de la fête étaient réunis...

## Fiesta Poussan

pour la 4<sup>e</sup> édition, 3000 personnes ont assisté au défilé brésilien et aux concerts de qualité qui ont suivi place de la mairie. Un succès qui ne se dément pas.

## Fête Locale

Les poussannais aiment faire la fête, ils le prouvent tous les ans en participant massivement à la fête locale.

## Grand prix de Poussan Les boucles de Belbéze L'Entente Cycliste

Poussannaise ne cesse de démontrer sa vitalité, son rayonnement régional. Après la ronde des Piochs, elle organisait le 1<sup>er</sup> août, en partenariat avec l'OMS et la mairie, le premier grand prix de Poussan. Avec 40 coureurs engagés, ce Grand Prix a remporté un vif succès populaire. Le sérieux de la préparation et de l'encadrement y sont pour beaucoup.



## 4<sup>e</sup> Challenge Izold

Poussan, pour quelques jours de fin juillet, a été l'une des capitales reconnue de la pétanque mondiale. Cette édition n'aura pas failli à ses traditions d'amitié et de convivialité. Des joueurs de renommée mondiale, de belles parties dans un état d'esprit sportif sont les clés de la réussite de ce rendez-vous désormais incontournable de l'été poussannais.